

la hausse des taxes, tant fédérales que provinciales, municipales et scolaires. Toutes les taxes, ainsi que les impôts directs et indirects, ont entraîné une augmentation du prix des services essentiels à la bonne marche de ce ministère.

Naturellement, celui qui fournit les services d'une flotte de camions, par exemple, devra considérer que le coût d'exploitation de ses camions a été augmenté, à cause des taxes directes ou indirectes. Le prix des matériaux qui servent à la construction des bureaux de poste ont accusé une hausse qui devait survenir nécessairement avec la nouvelle taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction.

En résumé, monsieur le président, le ministre est aux prises avec le régime qu'il a créé lui-même en collaboration avec ses associés. Le ministre est aux prises avec l'augmentation des tarifs des camionneurs, des chemins de fer et des compagnies de transport aérien.

Le ministre doit faire face au coût élevé de la main-d'œuvre. Il est aux prises avec le coût des loyers des édifices où le ministère n'est pas propriétaire.

L'honorable ministre est également aux prises avec la hausse du prix de la construction, là où le ministère adjuge des contrats à d'autres ministères pour la construction d'édifices dont il a besoin.

Il n'y a pas d'autre solution. Il faut imposer une augmentation des tarifs pour tous les envois postaux à travers le pays. Pour justifier son geste, il nous apprend que les tarifs que nous connaissons présentement avaient été fixés en 1954.

Monsieur le président, si cet argument était valable, justifiable, je crois que le taux des allocations familiales serait augmenté, puisque le taux actuellement en vigueur avait été fixé en 1944.

Le deuxième argument que l'honorable ministre a avancé dans son exposé est à l'effet qu'il veut examiner les méthodes classiques pour en arriver à une amélioration des services.

Monsieur le président, est-ce que cet examen est commencé? Dans le cas de l'affirmative, avec la semaine de 40 heures qui existe déjà pour un bon nombre d'employés des postes, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de mettre à pied toutes les personnes qui travaillent présentement à temps partiel, afin de remplacer celles à qui la semaine de 40 heures permettrait de prendre une vacance chaque semaine.

Ce n'est pas un secret pour personne, étant donné que le service des postes était en vigueur le samedi et que certains employés avaient congé le lundi, d'autres, le mardi et d'autres, le mercredi. A tout événement, ces congés-là disparaîtront automatiquement et je répète ma question: Est-ce que les employés à

temps partiel devront abandonner leur travail ou a-t-on l'intention de les affecter à d'autres fonctions pour améliorer réellement le service?

L'honorable ministre peut-il nous dire par qui il a l'intention de se faire seconder dans son examen, et si les examinateurs ne sont pas encore désignés, me permettrait-il de lui suggérer de réclamer les services de nos maîtres de poste, car, malheureusement, jusqu'ici, on n'a aucunement fait appel à ces fonctionnaires. Pourtant, ces maîtres de poste sont des personnes sérieuses, honnêtes et consciencieuses, qui possèdent un bagage de 10, 15 et parfois 20 ans d'expérience.

Des ministres sont déplacés, quelquefois. Les députés peuvent être défaits, mais les maîtres de poste demeurent en place avec toutes leurs connaissances et ils ne demandent qu'à collaborer avec le ministère.

Monsieur le président, je suis persuadé que si le ministre a recours à ce groupe de travailleurs experts dans le domaine des postes, l'examen des anciennes méthodes sera de courte durée, car ces fonctionnaires auront vite fait de souligner les points faibles que l'honorable ministre se propose de corriger, au plus grand avantage des usagers des postes canadiennes.

[Traduction]

M. McCleave: Monsieur le président, la résolution à l'étude me donne d'abord l'occasion d'adresser quelques paroles aimables au ministre, nouveau venu à la Chambre des communes. Je le félicite d'avoir survécu aux Jeux olympiques qui ont eu lieu à Ottawa cette année dans l'arène politique; je le félicite aussi du fait que le premier ministre ait choisi d'établir des communications avec lui.

Il semble que le ministre soit en rapport avec les excommuniés, car la mesure à l'étude a pour objet, entre autres, ce qu'a recommandé à l'occasion à la Chambre des communes l'ancien député d'York-Humber. Ainsi l'on retrouve dans la doctrine libérale d'aujourd'hui, les hérésies d'hier.

A plusieurs reprises dans ses observations le ministre a fait allusion à la société juste. Cela prouve sans doute que le premier ministre est entré en communication avec lui et, si nous devons en croire la déclaration du ministre, la société juste et les postes vont marcher la main dans la main. (Applaudissements)

J'apprécie ces applaudissements car, à mon avis, l'aspect le plus remarquable de la société juste est celui-ci: elle est inflationniste à tel point qu'on a même dû supprimer un télescope astronomique parce qu'il ne pouvait suivre la trajectoire de l'inflation. Le ministère des Postes est l'un des derniers refuges de la pièce de 5c.; mais voilà que maintenant,